

**Bâtir un référentiel professionnel innovant et permettant l'inclusion sociale
le DEUST¹ travail social, ESS de l'Université d'Evry :
Difficultés et blocages**

ou

« Je me demande bien pourquoi vous passez autant de temps à vous occuper de moi ? »

(récit de vie)

suivi du témoignage d'une directrice d'une association
devenue « professionnelle-enseignante » dans le DEUST (en encadré)

par **Philippe NASZÁLYI**

Université d'Evry-Val d'Essonne

philippe.naszalyi@uni-evry.fr

ou

philippe.naszalyi@larsg.fr

Cette phrase prononcée, dans mon bureau par Mohamed, que j'avais tant de mal à faire inscrire à l'Université, ne cesse de me revenir. Interloqué que j'étais par cette question inattendue, jamais entendue jusque là et pour laquelle, je n'étais pas préparé...

Peu importe ce que j'ai répondu alors, grandiloquent ou touchant ; la question me déstabilisait, plus que la réponse, somme toute évidente, que je prononçais.

C'est en effet la difficulté qui me vient à l'esprit dès que l'on m'interroge sur ce DEUST en apprentissage. Quand j'ai dit oui, à la sollicitation pressante du Responsable des Formations des Emplois Jeunes, je n'avais pas conscience qu'il me revenait en fait, de « créer » un diplôme qui n'avait alors ni étudiant, ni enseignant, qui était sans un programme bien défini, et ne comptait bien-sûr, aucune structure d'accueil (entreprises ou associations) pour employer les jeunes qui se présenteraient.

Je n'eus que le choix de la date d'ouverture de la formation, ce fut le 2 décembre, le Sacre ou Austerlitz, c'était présomptueux, mais cela me laissait alors deux mois pour tout mettre en place. Le DEUST se concevait pour accueillir des jeunes de tous horizons sans discrimination et s'adresser aux étudiants qui n'ont pas encore trouvé leur voie ou ont rencontré des difficultés dans les filières classiques et veulent s'engager dans le secteur social. L'équipe pédagogique part du principe que chacun peut et doit trouver sa place dans le monde du travail. Elle y met cependant des conditions qu'elle va régulièrement rappeler à l'apprenti : l'assiduité –tant aux cours qu'en entreprise-, la détermination et le respect des engagements.

Plusieurs possibilités de traiter le sujet étaient loïsibles pour cette communication de la création, il y a 15 ans passés, de ce qui pouvait être alors la seule et donc la première formation de 1^{er} cycle, un bac+ 2, en apprentissage dont le terrain et donc les enseignements se voulaient résolument tournés vers ce que l'on n'appelait l'ESS que dans milieu assez restreint.

Je les ai rapidement mentionnées dans ma proposition :

1. obstacles administratifs plus ou moins locaux
2. blocages culturels du milieu très fermé du « travail social »
3. originalité du choix de la voie de l'apprentissage
4. choix de la co-formation avec les professionnels

¹ DEUST : Diplôme universitaire scientifique et technique

5. non-sélection fondée sur le niveau scolaire des étudiants admis
6. formation qui choisit de réfléchir et promouvoir son cœur de métier

J'ai choisi, ici, et j'en demande pardon à ceux qui légitimement pouvaient espérer une communication plus théorique et notamment sur les trois derniers axes ; j'ai choisi donc de raconter, comme un récit, les obstacles et les blocages, car à ce jour, ce récit est inédit et les obstacles ne sont pas derrière nous, mais constamment devant.

Plusieurs communications et publications sur le DEUST ont déjà été faites, « Comment devenir apprenti en Deust », coécrite dès 2005², sur la nature des premiers apprentis par Y. Sabourdy (2007)³, sur la co-construction diplômante que j'ai présentée à Lille au RIUESS en 2014⁴. Plus récemment encore⁵, j'ai développé ce choix pédagogique fondateur de la sélection par l'engagement professionnel et non sur le niveau d'étude, faite dès 2002 et sur son corollaire qu'est la mise en place dès 2007 d'une formation spécifique à la « professionnalisation » avant l'entrée en formation qui permet de rééquilibrer les chances entre ceux qui ont un tissu relationnel et ceux qui n'en ont pas, ce qui est souvent le cas dans nos banlieues⁶. Enfin, dans une approche connexe consacrée à l'innovation en formation dans des domaines du sanitaire et du social, (certes ce n'est plus la chasse gardée de l'ESS, mais à qui la faute ?), j'ai abordé une partie de la réflexion sur le métier lui-même.

Citer les travaux, même réalisés en coopération semble extrêmement prétentieux, et je sais que ces approches sont partielles, mais ne pas le faire, ou reprendre ces travaux, ne me paraît pas digne d'une réponse originale que l'on doit, ici, à un auditoire nouveau !

1- Ubu et les obstacles administratifs

Obstacles, il en est venu de nombreux, depuis 2002 et même comme le rapporte Michel Abhervé dans sa communication, encore en 2016, alors que l'on croyait l'idée d'une formation en ESS et en apprentissage ouverte à tous comme une réalité. La sottise, mâtinée de malveillance est incommensurable dans nos organisations « bureaucratiques », ce néologisme du libéral Gournay, théorisée par Weber qui ici, a favorisé cette sorte de « conspiration involontaire » décrite par Hannah Arendt : « dans une bureaucratie pleinement développée, il ne reste plus personne avec qui l'on puisse discuter, à qui l'on puisse présenter des griefs, sur qui les pressions du pouvoir pourraient être exercées. »⁷ De là le recours assez fou, au Tribunal administratif, pour définir la date de fin du 1er semestre 2016-2017 pour les apprentis !

Ouvrir une formation en décembre pouvait paraître logique, car les contrats d'apprentissage (on avait alors, deux mois après le début des cours, pour signer ces contrats), visaient des associations souvent, subventionnées ou des collectivités territoriales, dont les budgets et les décisions d'embauche se font souvent en année civile. Cette décision, faite dans l'intérêt des apprentis, déranga tout de suite quelques services de l'université. Qui n'a pas connu les « négociations, nom par nom, avec le service dit de « scolarité générale » ne sait pas ce qu'est que d'ouvrir un diplôme. Comme le rapporte volontiers, Pierre Lunel⁸, certains services ont intégré depuis longtemps que l'étudiant est aux ordres de la structure bureaucratique de l'Université. Ici, on ignore avec superbe, que le Droit du travail qui gère un contrat

² Eric Bahoua et Philippe Naszályi, (2005), Devenir apprenti, deust.hautetfort.com/files/devenir_apprenti_au_deust.pdf

³ Yves Sabourdy, (2007) « Qui sont les étudiants du Deust Travail social d'Evry ? Que deviennent-ils ? » S&F Savoirs et Formations n°65 Juillet, Août, Septembre.

⁴ Yannick Jestin et Philippe Naszályi (2014) Professionnaliser l'intervention au domicile des malades psychiques : la co-construction de référentiels diplômants, XIVe Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire (RIUESS), Lille, 21-23 mai. <http://riuess2014.sciencesconf.org/40941>

⁵ Gilles Hermoso, Philippe Naszályi (2015), « Retour d'expérience, l'apprentissage, voie royale pour intégrer la diversité dans la fonction publique », in Bournois, F.; Bourion, C.; (sous la dir.); La fiabilité organisationnelle, Editions ESKA, Paris, 257 p.

⁶ Philippe Naszályi (2016), « Santé mentale et dépendance: la nécessaire formation des aidants » "Geront'innovations. Trajectoires d'innovation dans une économie vieillissante", pp.187-220, coll. business & Innovation, P.I.E. Peter Lang; : <http://dx.doi.org/10.3726/978-3-0352-6612-2>

⁷ Hannah Arendt (1972) Du mensonge à la violence: essais de politique contemporaine

⁸ Pierre Lunel : *Fac, le grand merdier ?*, Editions Anne Carrière, Paris 2007, 340 pages.

d'apprentissage, s'impose aux règles internes qui ne reposent elles, souvent sur rien d'autre que la commodité encouragée par la veulerie ou la méconnaissance de quelques « décisionnaires ». Depuis cette période et grâce aux lois qui ont donné l'autonomie aux universités, celle de 2007 d'abord et la pire depuis, celle de 2013, la normalisation très brejnévienne vient de heurter de plein fouet tout ce qui n'est pas dans un moule qu'on prétend européen, mais qui n'est que bureaucratique.

Ainsi le DEUST, dont la vocation en se situant volontairement hors APB⁹, se voulait être une « voiture balais » des étudiants en rupture dès les premiers mois avec le droit, la sociologie, l'AES voire les Staps ou la biologie, pour ne citer que quelques uns des cursus de nos candidats, est-il invité désormais au nom d'une homogénéisation, sensée préserver l'égalité de traitement, à commencer début septembre.

Comme le DEUST n'est que pour une minorité, un choix premier, (d'autant qu'il ne figure pas comme on l'a vu dans APB), les effectifs sont en baisse et l'utilité sociale quasi détruite.

Il est même envisagé depuis cette année, de ne plus ouvrir en apprentissage la 1^{ère} année qui deviendrait une sorte de propédeutique. La seconde année serait seule obligatoirement en alternance avec des étudiants qui auraient été encadrés et préparés à la professionnalisation. C'est un choix qui s'offre à nous, mais qui peut apparaître comme un « choix de second tour », si j'ose cette comparaison et qui nécessite alors une dotation en heures de cours de formation initiale dont le budget, contraint depuis des années, signifie empiéter sur d'autres formations déjà cruellement martyrisées par les coupes budgétaires depuis 2012 !

On le voit, il est difficile de parler pédagogie sans cette donnée première qu'est la politique universitaire que l'on veut ou que l'on subit.

Ubu n'est donc souvent qu'une forme de la décision politique « voyageant incognito », pour reprendre cette formule bien connue.

Cet aspect financier s'est accru du fait le tout, le Ministère de l'Education nationale a décidé depuis 2007 de bien marquer sa considération pour l'apprentissage, car il n'accorde plus à l'université, qu'une demie subvention de scolarité pour un apprenti (on appelait cela le « San Remo »). Effectivement, c'est tenir compte du financement de l'apprentissage par le biais notamment de la Région, mais c'est aussi indiquer que derrière le discours officiel, la pédagogie propre à l'apprentissage ne peut plus s'exprimer.

Cela se combine à une autre normalisation, qui a l'apparence de la bonne gestion, comme souvent en gestion publique, mais qui comprime les effectifs de l'apprentissage, et décourage les candidats qui ne se moulent pas dans les délais des autres.

De quoi s'agit-il ? La chose est simple. Le Ministère comptabilise les effectifs des inscrits à la mi-janvier et la Région Ile-de-France aussi. Cela veut donc dire que tout inscrit après cette date ne permet pas à l'Université, ni directement ni par le biais du CFA de recevoir la dotation pour ceux-ci.

Or, les lois Fillon de 2005, ont autorisés à conclure le contrat d'apprentissage dans les trois mois qui suivent l'ouverture de la formation. Pour une formation ouvrant en décembre puis mi novembre comme c'était le cas pour le DEUST, soit on permet de signer un contrat jusqu'en mars, mais sans aucune dotation pour l'organisme, soit on ne le permet plus et cela aboutit à supprimer de fait, cette possibilité pour le jeune. Ubu triomphe donc en se combinant avec Harpagon pour obliger à cette banalisation du début des cours en septembre.

La mesure prise récemment par le Gouvernement Valls d'autoriser la signature des contrats à n'importe qu'elle période de l'année, est une double imposture. La première est celle de la date de remontée des inscriptions. La 2^{ème} est qu'un contrat d'apprentissage, selon la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris qui valide les contrats, doit être d'un an au minimum de mois à mois. Par exemple, si l'on signe un contrat en mai 2017, il courra jusqu'en mai 2018. Le drame est que la formation elle, même si elle a commencé en décembre, s'arrête forcément en

⁹ L'APB pour Admission Post Bac est la procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur qui s'effectue via Internet et qui concerne une grande partie des filières d'études après le bac.

novembre suivant. Que fait donc l'apprenti doté d'un contrat de novembre à mai, sans formation ? La réglementation interdit aussi cela !

Sur le plan pédagogique, cela peut à la limite fonctionner pour une formation en 2 ans, mais évidemment pas pour une en un an. Cela remet donc en cause la possibilité évoquée plus haut de n'ouvrir le DEUST en apprentissage qu'en 2^{ème} année.

Comme on le voit distinguer obstacles administratifs et pédagogie relève du tour de force.

On me permettra, puisque je m'inscris dans un récit de vie, cette anecdote. A la sortie d'une réunion, la Ministre de l'enseignement supérieur d'alors qui, il faut le reconnaître, avait défendu avec fougue et argumentation sérieuse le DEUST contre les normalisateurs du LMD, me déclara : « Vous allez être content, Monsieur Naszályi, car avec Brice (sic), nous avons signé un décret permettant aux étudiants étrangers de travailler à mi-temps. Ils vont pouvoir s'inscrire dans votre apprentissage ! ».

« Hélas, Madame la Ministre », répondis-je alors, « pour signer un contrat d'apprentissage, il faut travailler à plein temps, car le temps de formation est partie-prenante du temps de travail ! ».

Exemple frappant de cette administration qui décide de tout, (car ce n'est pas le rôle d'un membre du Gouvernement que de le savoir) et est ignorante des réalités !

Au risque de ne donner qu'une version pessimiste de cette expérience de quinze années, je terminerai ma description des obstacles, propres aux formations en deux années comme le DEUST par le passage d'une année à l'autre ! Il faut savoir que du fait du contrat de travail, le passage en 2^{ème} année est automatique. Cela évidemment ne convient pas aux normes universitaires. En effet, au nom d'une excellence revendiquée pour éviter de la prouver, et malgré la latitude ouverte par le décret dit « Bayrou » du 9 avril 1997, permettant d'être admis avec 70 ou 80 % des matières validées de l'année précédente, l'Université s'est largement refermée. Or que faire alors ? Car ce cas n'a pu être évité deux fois depuis 15 ans, d'un apprenti qui manifestement n'a pas le niveau ! Pour le droit du Travail et donc le contrat qui nous régit, il passe. Pour l'Université, il n'est pas admis.

Rappelons que pour des raisons toujours obscures et changeantes, en tout cas illégitimes, on fait attendre tous nos apprentis, sans inscription jusqu'à la fin de la 2^{ème} session (celle des rattrapages). Grâce à cet ingénieux procédé bureaucratique, l'université se prive, en deuxième année aussi, de la « manne « ministérielle » !

Tout cela peut étonner, mais cela constitue le quotidien, inconnu du public, partie intégrante de la gestion d'une formation aussi originale que ce DEUST : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques.

Un Bac+ 2, technique à la manière des DUT, mais fait, en Université.

Un vrai diplôme d'Etat, peu connu (il en existe pourtant, près de 700 variantes en France dans tous les domaines) qui ne figure dans aucune des conventions collectives des professions sociales, éducatives ... car il est récent, ouvert, évolutif, adapté au terrain, et qu'elles sont tout, sauf cela.

2-Vient ensuite le deuxième grand obstacle, il est culturel.

Je les traiterai très rapidement, mais ils mériteraient à eux seuls une analyse poussée. Ils s'inscrivent sans cette logique des blocages que j'ai choisie de développer ici.

Le DEUST « travail social » auquel j'ai fait accoler la mention « Métiers de l'aménagement et des activités sociales » dans le cadre de l'ESS, pour tenter de clarifier sa grande ouverture pédagogique et professionnelle est une formation universitaire dans un secteur dit du travail social, où les titres et diplômes sont confiés depuis des lustres par d'autres ministères que celui de l'Education nationale, les ministères sociaux, à des organismes ou des officines, privées.

Ce n'est pas loin le paradoxe français que de confier la formation destinée à une telle action publique à des structures diplômantes qui elles, ne le sont pas ou si peu ! La LRU dans sa vocation à placer, comme dans les autres grands pays, toutes les formations supérieures plus ou moins dans le giron de l'Université a engendré des débuts de partenariats entre les Institut de travail social, souvent associatifs, et les universités. Depuis 2012, les accointances voire les copinages ont largement ralenti ce mouvement que de toute manière, l'Université, bien souvent comme à Evry, ne souhaite pas ou n'est pas en mesure d'en comprendre l'opportunité. Il peut paraître étonnant, dans un pays où, depuis 1886, l'Université a seule, le « monopole de la collation des grades », en clair, peut seule, décerner des diplômes, que ceux-ci, qu'elle accorde au nom de l'Etat, ne soient pas pris en compte par des officines ou des organismes souvent de qualité, mais privés et souvent mandatés par le même Etat. Diplôme universitaire, dans un monde qui lui est étranger à ce niveau, à Bac + 2, est comme une gageure à vouloir fonctionner. C'est un blocage administravo-culturel qui génère des difficultés d'insertion tant en contrat d'apprentissage qu'à la sortie des étudiants de notre DEUST. Cela peut s'apparenter à ce qui est dénoncé par ailleurs, pour les Grandes Ecoles. C'est un souci paradoxal, pour des métiers de l'ouverture aux autres que sont censés être les travailleurs sociaux, et qui tient à cette tutelle différente des ministères.

Le blocage s'exprime aussi par un véritable souci de professionnalisation. Toutes ces formations n'ont pas toujours évolué dans leurs référentiels. Presque toujours, elles ignorent superbement les passerelles qui devraient exister entre l'Education nationale et des organismes qui ont reçu depuis des lustres, des missions de formation d'autres ministères : santé, affaires sociales, jeunesse et sports....

Ainsi, avec des référentiels souvent anciens et de toute manière bloqués dans leur évolution pédagogique du fait de leur tutelle, les diplômés des ministères sociaux ne peuvent contrairement à ceux de l'université, surtout effectués en apprentissage, répondre rapidement aux évolutions du terrain. Nombre d'employeurs nous en ont fait la remarque, mêmes si certains restent captifs des pesanteurs corporatistes.

En effet, en DEUST, les innovations pédagogiques ne sont pas simplement la volonté de l'équipe enseignante, mais bien le fruit de la logique de l'apprentissage. Chaque année, un conseil de perfectionnement réunit les acteurs: enseignants, maîtres d'apprentissage (c'est-à dire les professionnels du secteur) et apprentis/étudiants. Il dresse un bilan, mais surtout propose des modifications de cursus d'enseignement si besoin ou une autre allocation des horaires d'enseignement. C'est la richesse de l'enseignement en université, cette liberté pédagogique qui n'est pas tenue par un référentiel figé et établi par le Ministère de la santé pour ce qui concerne le sanitaire-social par exemple. A l'intérieur du diplôme, pour peu que les partenaires le proposent, les modalités du contrôle des connaissances (MCC) voté chaque année, prend en compte les modifications et adaptations utiles. On nuancera en remarquant que l'interprétation faite de la Loi Fioraso à Evry, en limite désormais la portée et créant une lourdeur procédurière, voire du conseil de département, du conseil de l'UFR¹⁰, puis de la CFVU¹¹ et pour finir du Conseil d'Administration.

Pour illustrer ce qui s'est fait avant cette procédure, l'on peut citer pour le DEUST, la création d'un cours de « psychologie adaptée au travail » en 1ère année, et en 2ème année de deux cours : « psychologie des conflits » et d' « anthropologie sociale et approche du fait religieux » qui avaient été demandé par le Conseil de perfectionnement¹² pour tenir compte des réalités professionnelles constatés.

Ainsi, à part en université et grâce à l'apprentissage, il n'est possible dans les établissements qui dispensent les formations du sanitaire et du social de s'adapter à la réalité pour assurer ainsi la

¹⁰ Unité de Formation et de recherche

¹¹ La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) est un organe consultatif. Elle émet des vœux et fait des propositions au Conseil d'Administration.

¹² Article R6233-32, Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V) Dans l'établissement où ont été ouvertes une ou plusieurs sections d'apprentissage, un conseil de perfectionnement est constitué auprès du conseil d'administration de l'établissement ou de l'instance délibérante qui en tient lieu.

véritable qualité de la formation car les universitaires disposent d'atouts pour contribuer de manière accrue à la professionnalisation des métiers du sanitaire et du social, comme le souligne Marc Foudrignier¹³, et l'apprentissage, nous ne le soulignerons jamais assez, permet la convergence des acteurs du secteur pour une adaptation des enseignement aux publics concernés.

Le deuxième blocage culturel que je veux souligner est celui du secteur de l'ESS. Je ne l'évoquerai que brièvement et sous la forme du récit toujours. Michel Abhervé en a présenté la substantifique moelle. Un premier point qui me revient des expériences des débuts du DEUST était bien d'accoler « solidaire » à économie sociale ! Cela choquait les oreilles des puristes. Je me souviens très bien d'un cadre resté longtemps dirigeant du CJDES¹⁴ qui m'expliquait alors avec conviction, que c'était la volonté du pouvoir politique qui avait créée cette ESS, et qu'au grand jamais, on ne pourrait comparer les méthodes de gestion des grandes organisations de l'économie sociale, (il travaillait dans une grande mutuelle..) avec ces associatifs vivant de subventions et sans aucune rigueur économique. Les deux mondes, dont l'un, le premier, ne s'est effectivement jamais ouvert aux candidats du DEUST et quant il a souscrit à l'idée de l'apprentissage, a préféré au même coût ou presque, des apprentis des Grandes écoles de commerce, voire à y financer des chaires, pour bien rester dans cet entre-soi confortable. Effectivement « solidaire » a toujours gêné et gêne toujours.

Dans les grandes associations ou ONG, inutile de chercher à faire embaucher nos apprentis. Elles ont depuis longtemps (et vous le disent sans vergogne), compris comme les patrons dits « voyous », qu'il vaut mieux des stagiaires gratuits que des apprentis à former, même peu payés. Il est si facile d'exploiter à la fois la grande générosité des jeunes en mal de don de soi et leur absolu nécessité de trouver un emploi.

Toutes les signatures des chartes éthiques n'y feront rien, tant qu'il n'y aura pas une véritable réaction du public appelé lui, à la générosité concrète.

Dans les grandes structures bancaires ou d'assurances, comme on l'a constaté, il y a similitude de gestion avec les organismes capitalistes équivalents comme l'ont si bien explicité Pierre Dubois et Michel Abhervé dans un article mémorable au lendemain de la crise financière¹⁵. Ce qui ne leur a pas créée que des amis. Le bac + 2 en apprentissage qui n'est pas ultra spécialisé comme un BTS, ne peut les intéresser, du moins à ce jour ! Et puis un bac + 5, surtout de Grande Ecole, n'est pas plus cher ou si peu, et tellement plus efficace qu'un débutant ... C'est aussi le modèle que j'ai entendu de la bouche même d'un cadre dirigeant de la Mairie de Paris, dans le secteur de l'éducation populaire et sociale !

C'est donc une véritable prouesse, un effort dont nous ne cesserons jamais assez de remercier, les organismes employeurs, qui permet à ces jeunes, souvent issus de bac pro ou techniques, issus de quartiers qu'on dit sensibles, ayant souvent connus une ou plusieurs années après le bac sans succès, de s'intégrer par un contrat où se combinent à la fois, diplôme et profession... dans le secteur de l'ESS !

Rappelons cette vérité pour ces jeunes que la première difficulté majeure de l'apprentissage est l'absence de perspective à poursuivre ses études en cas de non obtention d'un contrat de travail dans le délai de trois mois après le début des cours. La difficulté déjà importante à l'inscription s'est par ailleurs aggravée dans notre secteur du fait des blocages sur lesquels on ne cessera de revenir tant ils sont graves. Cette situation est d'autant plus regrettable que l'expérience du DEUST depuis 2002 démontre que les diverses formes d'alternance, quand elles sont acceptées par l'institution, constituent un moyen de recrutement pertinent pour cette dernière ou un tremplin d'insertion réussie pour des jeunes, tout en favorisant une acculturation des diversités dans un milieu où elle est souvent très peu représentée. C'est pour cette raison que notre

¹³ Marc Foudrignier (2009) : « Professionnaliser les métiers du sanitaire et du social : une mission impossible ? », Formation Emploi n° 108 , pages 67-81

¹⁴ Centre des jeunes, des dirigeants, des acteurs de l'économie sociale et solidaire

¹⁵ Michel Abhervé, Pierre Dubois (2009), Les banques coopératives. Du pire au meilleur pour le développement de l'économie sociale, <http://www.journaldumauss.net/?Les-banques-cooperatives-Du-pire>

formation s'était vue décerné le titre de « Grenelle de l'Insertion » par Martin Hirsch qui avait accepté d'en être le parrain¹⁶.

Pour favoriser la recherche de contrats en alternance et remédier à « l'abandon relatif » de ceux qui n'en trouvaient pas, a été mis en place un dispositif d'insertion professionnelle pour les candidats au DEUST. Il faut rappeler que le principe adopté dès le début par la direction du DEUST est de ne faire aucune présélection et d'accueillir tous les candidats. L'essentiel des étudiants ayant intégré ces formations sont donc passés par ce dispositif et comme pour toutes les expérimentations, elles ont été validées par une enquête exhaustive pour pouvoir être généralisées et qui a fait l'objet d'une publication comme on l'a signalé en introduction.

Depuis son origine, et contre vents et marées, contre les pratiques habituelles du « technique », ce DEUST est ouvert à tous les candidats, sans sélection de notes, à tous les bacheliers ou à tous ceux qui peuvent justifier des années d'expériences en dispense du bac, conformément à la législation (VAP 1985 et VAE 2002).

C'est le projet professionnel, en clair, la signature d'un contrat d'apprentissage qui conditionne l'inscription et pas un jury universitaire préalable. Nous prenons juste l'engagement que ce projet, validé par un professionnel, devienne aussi celui de l'équipe enseignante chargée alors de faire en deux ans, un véritable diplômé à Bac +2.

Pour être tout à fait clair, nous ne prenons pas les meilleurs pour en faire des meilleurs, ce qui est à la portée de tout enseignant, même médiocre, nous les prenons au niveau qui est le leur, souvent après des échecs universitaires multiples, pour les mettre en situation de réussite réelle.

Le DEUST est enfin la seule filière professionnelle et cela dès 2006 qui s'est souciee d'organiser un colloque universitaire sur « l'insertion des personnes handicapées dans l'économie », après l'entrée en application de la loi de 2005 et réunissant plus de cent participants, trois ministères, de grandes sociétés comme Carrefour, le MEDEF, mais aussi des associations d'handicapés, des représentants d'ESAT (ex CAT), des médecins tout comme des universitaires de toute la France. L'idée force était alors malgré l'opposition narquoise du Vice-président du Conseil scientifique de l'Université, un « économètre », de proposer aux apprentis, une réflexion de fond sur les pratiques en le mettant en présence des intervenants de renoms et d'universitaires. Nous estimons qu'il n'y a pas de bonne professionnalisation sans ce recul nécessaire et cette confrontation des diversités d'approche. Cette pédagogie s'est amplifiée à partir de la création d'une LP « management de l'aide et des services à la personne » en 2008, elle-aussi en apprentissage qui mixte les deux publics en permettant aux apprentis du DEUST d'ajouter en outre des méthodologies de gestion de projet qui amplifient leur professionnalisation.

Cette pédagogie et les autres différentes formes de celle-ci qui ne peuvent entrer dans cette communication, résultent du travail d'une équipe. Les universitaires y cohabitent avec des professionnels qu'anime la volonté de faire partager leurs connaissances et leurs pratiques à ces jeunes. C'est un conseiller régional, un élu local, c'est un avocat ou un clerc d'huissier, c'est un gestionnaire d'association pour handicapés, une magistrate ou un magistrat du HCR de l'ONU, un directeur d'organisme coopératif, un spécialiste de fiscalité d'un grand organisme de rénovation urbaine ... qui interviennent !

Mais je ne peux terminer ce propos sur les obstacles et difficultés, sans rendre un hommage appuyé à l'assistant pédagogique de la formation depuis 2002 qui, chaque jour est à la fois l'interface entre toutes les parties-prenantes d'une formation en apprentissage, mais est aussi le médiateur et le facilitateur quotidien. Sans ce travail, sa constance son engagement, discret et bienveillant, ses initiatives comme notamment le blog¹⁷, la formation aurait sombré depuis longtemps face aux difficultés que j'ai essayé de vous présenter.

¹⁶ Martin Hirsch, Haut commissaire en charge de la jeunesse. ActUEVE N°28 Avril 2009 http://www.univ-evry.fr/modules/resources/download/default/s_informer/ActuEVE/ACTUEVE_28.pdf

¹⁷ <http://deust.hautetfort.com>

Témoignage d'une directrice d'une association devenue « professionnelle-enseignante » dans le DEUST

« Le DEUST de l'Université d'Evry, une heureuse rencontre ! »

En juin 2001, alors que je dirigeais le Service Mineurs d'EMDH, premier service d'accueil réservé aux mineurs étrangers isolés sur la région parisienne, un jeune bénévole m'est adressé. Très vite, le travail avec ces enfants le séduit et il fait preuve de réelles capacités pour le travail social mais certaines connaissances théoriques lui manquent ; nous allons donc chercher tous les deux une formation diplômante.

Il s'est bien inséré dans l'équipe du service et veut continuer à travailler sur le terrain ; pourtant, il a besoin de ressources financières alors que je ne peux financer un poste sans qualification. Nous allons donc éliminer l'option écoles et notre choix se portera sur une formation en alternance : le DEUST créé par l'université d'Evry, dont nous rencontrons l'équipe pédagogique. Un contrat d'apprentissage m'est proposé et va résoudre nos problèmes : tout en conservant son activité au sein du service, le jeune recevra un enseignement théorique dont le contenu nous semble pertinent à tous deux, il bénéficiera d'une rémunération et les aides du conseil régional me permettent de financer la création d'un poste d'apprentis.

C'est un engagement de deux ans que nous prenons avec le jeune et avec l'université, dont il faut respecter les obligations, de part et d'autre.

C'est également beaucoup de travail pour l'apprenti qui va devoir gérer ses études à l'université et son activité au Service Mineurs. Après quelques difficultés d'adaptation, grâce aux conseils du tuteur pédagogique de l'université, nous trouvons un « rythme de croisière ».

Il faudra environ trois mois pour qu'il apprenne à mettre en application l'enseignement qu'il reçoit à l'université. Le Service en percevra alors les bénéfices et les connaissances qu'il acquiert nous conduiront à lui confier de nouvelles responsabilités. En tant que maître d'apprentissage, j'assiste aux réunions organisées par la direction du DEUST qui nous consulte sur nos attentes, l'adéquation entre le travail effectif de l'apprenti et l'enseignement dispensé et les éventuels problèmes que nous rencontrons.

En 2002 puis en 2003, nous décidons de renouveler cette expérience positive avec deux jeunes apprentis que je recrute chaque année. Les conditions de travail dans le Service sont parfois difficiles et les situations des enfants accueillis délicates mais ces jeunes vont s'insérer progressivement dans l'équipe et évoluer dans différents postes en apprenant à prendre des responsabilités.

Les différents modules d'enseignement ont été décidés après une étude approfondie des besoins des entreprises et associations du secteur social et de ses branches connexes ; l'étudiant reçoit une formation en gestion et comptabilité, droit du travail et droit de l'homme, sociologie, expressions orale et écrite, culture générale, gestion de projet...

Si le DEUST permet à l'étudiant de financer ses études et d'obtenir un diplôme reconnu, il lui offre également l'opportunité d'entrer dans le monde de l'entreprise et d'apprendre à s'insérer dans une équipe ou une structure, avec l'aide du maître d'apprentissage.

Enfin, l'entreprise bénéficie d'une ressource humaine qu'elle va former pour répondre à ses besoins et dont elle apprécie une certaine polyvalence due à l'enseignement reçu à l'université; grâce aux différentes aides financières le poste d'apprentis est une petite ligne budgétaire largement couverte par le travail de l'apprenti, ce qui permet au maître d'apprentissage de dégager du temps pour la formation de l'apprenti.

Fin 2004, l'équipe pédagogique du DEUST me propose d'assumer la responsabilité d'un module d'enseignement. Ayant déjà assuré des séminaires de formation à la mairie de Paris et des cours de remise à niveau pour des jeunes en difficulté, j'accepte avec joie de reprendre l'enseignement dans une structure dont j'apprécie la dynamique.

Chaque promotion d'étudiants est différente mais je retrouve certaines constantes : une relative méfiance vis à vis du corps enseignant, un besoin d'apprentissage de l'effort et de la discipline, une grande attente parfois mal définie, des compétences inexploitées.

Il faut donc dynamiser ces jeunes, leur donner les moyens de reprendre confiance en eux et les aider à définir leurs objectifs. Le secrétaire pédagogique, Eric Bahoua, joue un rôle très important dans cette mission : il écoute et conseille, vérifie l'assiduité et la ponctualité, encourage les initiatives et reprend les comportements indésirables ou inefficaces. Il s'appuie sur la direction du DEUST, monsieur Philippe Naszályi, et sur les enseignants dont il collecte les observations.

Chaque année, l'effectif de la classe n'est pas homogène, il s'avère donc nécessaire d'évaluer très rapidement les différents niveaux et d'adapter sa pédagogie afin d'aider les plus faibles à rejoindre la tête de classe qui doit, elle aussi, avancer.

La discipline est davantage perçue comme une entrave à l'individu que prise pour un moyen d'optimiser le temps.

Comme dans tous les cursus, nous constatons une baisse des connaissances en orthographe, en grammaire et en culture générale, souvent assortie d'un manque de méthodologie. L'expression orale et le vocabulaire demandent également à être travaillés avec une recherche du mot juste, qui fait sens, dans un contexte donné.

Notre société en mutation propose aujourd'hui de nouvelles sources de culture que la néophyte que je suis qualifie parfois, sans doute un peu rapidement, d'ésotériques. Les étudiants sont ainsi nourries de références véhiculées par

l'audiovisuel dont le vocabulaire et la syntaxe contrarieraient Molière ; les grands évènements historiques et leurs influences sur nos sociétés sont méconnus ; enfin, l'oralité est privilégiée par rapport à un écrit qui exige plus de structuration.

Le corps enseignant du DEUST doit donc reprendre certaines bases, en consolider d'autres et proposer des méthodes de travail très pratiques pour assimiler les nouvelles matières. La vérification de l'acquisition des connaissances se fait soit par le contrôle continu, soit par un examen final, selon les matières.

En tant que directrice de service pendant trois ans ayant suivi l'évolution de cinq apprentis, je recommande l'apprentissage qui place tout de suite le jeune en situation et établie un cadre dans lequel les responsabilités de chacun sont clairement définies. Cette formule a le mérite de répondre à une double exigence, celle de jeunes qui veulent sortir d'un cursus classique d'enseignement et entrer dans la vie active, celle des entreprises qui veulent du personnel formé mais manquent de ressources –temps autant que financières- pour former le personnel entrant. Dans l'apprentissage, la formation s'étale dans le temps.

En tant qu'enseignante, j'apprécie l'ambiance des classes et la rencontre avec ces jeunes aux motivations multiples. J'aime transmettre et partager la connaissance.

Enfin, si certains apprentis trouvent leur voie tout de suite et resteront dans l'entreprise qui les a formés d'autres désirent explorer de nouveaux univers ; forts d'une première expérience de deux ans en entreprise, ils seront alors plus facilement embauchés.

Quelques uns, en sortant du DEUST, choisissent d'intégrer une licence de Sciences de l'éducation.

C'est donc une filière d'excellence, puisqu'elle mène tous ceux qui y embarquent à la réussite !